



TRIBUNE

Newsletter spéciale Covid-19 de Lyon Place Financière et Tertiaire - 21 avril 2020



*Serge DEYGAS,
Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Lyon*

Q : La crise sanitaire mondiale qui affecte l'ensemble de l'économie n'épargne aucune profession. Quelles mesures ont été mises en place au niveau du Barreau ?

Serge DEYGAS : Rappelons tout d'abord que cette crise sanitaire s'est imposée à nous à la suite d'un mouvement inédit et historique des avocats contre la réforme des retraites. Elle frappe ainsi de plein fouet notre profession, déjà affaiblie par plus de 10 semaines de grève. Le Barreau de Lyon, avec le concours de nos instances nationales, a défendu ardemment les avocats afin d'assurer à tout citoyen un réel accès au droit, quelle que soit sa situation sociale ou géographique.

C'est aujourd'hui avec la même ferveur que nous déployons toutes nos forces pour soutenir les cabinets qui sont nombreux à rencontrer de grandes difficultés économiques. Comme tout entrepreneur, l'avocat doit, au-delà de la gestion de ses dossiers, gérer la petite ou moyenne entreprise qu'est le cabinet. Ressources humaines, trésorerie, stratégie de développement... les défis sont nombreux.

Nous nous battons donc pour leur apporter toutes les solutions possibles afin de permettre au plus grand nombre de surmonter cette crise inouïe.

Outre une communication régulière sur les mesures accordées aux niveaux national et local, le Barreau de Lyon a négocié et mis en place avec ses partenaires des offres exclusives, qu'elles soient financières, techniques ou même de formation, afin de permettre aux avocats de poursuivre au mieux l'exercice de leur profession. Par ailleurs, des mesures exceptionnelles d'exonération ont également été déployées concernant les cotisations ordinaires de l'année 2020.

Q : Vous évoquez la poursuite de l'exercice professionnel. Qu'en est-il de la continuité de l'activité juridictionnelle et de la défense des droits ?

Serge DEYGAS : La justice civile se trouve à l'arrêt quasi-total depuis le début du confinement. Seules les affaires pénales d'urgence et, grâce au travail à distance, certaines affaires devant les juridictions administratives et le Tribunal de commerce ont pu continuer à être traitées.

Ceci impacte d'abord les justiciables : les individus bien-sûr, familles, couples, enfants, personnes isolées, migrants ... mais aussi les entreprises, associations, agglomérations... Alors qu'ils étaient déjà soumis à des délais d'attente très long, la paralysie de l'activité juridictionnelle les rallonge énormément.

Télétravail, visio-conférences pour les rendez-vous clients, signature électronique, messagerie sécurisée, etc., l'ensemble de la profession s'est emparée de tous les modes de communication possibles imposés par la crise sanitaire et qui lui permettent d'être au plus près de ses clients.

A titre d'exemple, certaines legaltech accompagnées par notre incubateur travaillent à de nouveaux outils digitaux pour permettre aux cabinets d'optimiser leurs services, et ceci au profit de leur client final.

Des confrères proposent des consultations gratuites par téléphone afin d'aider le justiciable, entrepreneur ou autre, à préciser son besoin et à l'orienter dans sa recherche.

Nous avons également un site dédié aux modes alternatifs de résolution des différends qui facilite la mise en relation avec des avocats spécialisés en fonction du conflit (social, hiérarchique, de voisinage, etc.).

Enfin, il convient également de préciser que tout le personnel de l'Ordre est en télétravail et reste parfaitement opérationnel pour répondre à toutes les questions, qu'elles émanent des justiciables ou des avocats.

Que cette crise soit vécue comme une occasion de se remettre en cause et de démarrer de nouveaux projets, ou comme un catalyseur de conflits sous-jacents, l'avocat est plus que jamais un partenaire indispensable.

Représentant des avocats inscrits auprès de son Barreau, le bâtonnier porte la voix de ses confrères et de la profession auprès des pouvoirs publics, des juridictions, des institutions et du grand public. Il est également à la tête de l'Ordre des avocats et assure son administration.